AUGIGNAC

INFOS

Bulletin municipal n° 7



Juillet 2017

Besoin de repos!



6 mois se sont écoulés depuis le dernier bulletin et il s'en est passé des choses pendant ces 6 mois :

6 mois épuisants pour nous élus qui n'avons pas chômé :

6 mois de suivi des projets, 6 mois de travail, de réunions, de concertations, de démocratie jusqu'à l'usure.

Mais doit-on se plaindre, n'oublions pas que voter est un droit acquis mais aussi un devoir moral, civique, politique au sens noble du terme.

Alors, haro sur l'abstention, haro aussi sur celui qui ne respecte pas son engagement auprès de son électorat. L'élu doit se montrer respectueux et digne de ses concitoyens en assumant la tâche qui lui est confiée.

Mais l'élu est aussi un être humain et peut parfois aspirer à un peu de repos. Il faut bien reconnaître que depuis le début de l'année, l'élu a été fortement mis à contribution, surtout s'il cumule plusieurs mandats. J'en témoigne moi-même puisque je suis à la fois votre Maire mais également Viceprésident de la Com Com en charge de l'enfance. Ma vie privée en prend un sacré coup et je me demande comment on peut arriver à cumuler davantage, sauf à déléguer à d'autres le travail pour lequel on a été élu.

Merci à ceux qui m'accompagnent et qui assument leurs engagements.

Merci également aux collectivités, Etat, Département, Communauté de Communes qui nous accompagnent dans nos projets tant sur le plan du financement que sur celui de l'humain.

Un grand merci aussi aux bénévoles et aux dirigeants des associations qui s'investissent à fond et montrent qu'Augignac est une commune dynamique et reconnue.

Pierre Peyrazat

Dans ce numéro

- Opération foyer rural page 2
- Le règlement intérieur du foyer rural page 3
- Réahibilitation de la lagune page 4
- Règlementation des rejets dans les eaux usées page 5
- Communiqué du Spanc page 5
- Quelques données financières concernant notre commune de 2014 à 2016 (données trésorie de Nontron) page 6
- Du côté des écoles page 7
- Travaux 2017 page 8
- Santé, solidarité, culture page 9
- Nouvelle règlementation concernant les feux page 9
- Des nouvelles de l'interco page 10
- Vie associative, planning des manifestations et nouveau bureau du club du 3ème âge page 11
- Calendrier de collecte des sacs jaunes page 12
- Etat civil page 12

Bonne lecture

INAUGURATION DU FOYER RURAL:

Les travaux de mise en accessibilité et d'amélioration énergétique du Foyer Rural sont maintenant achevés. Bravo au maître d'œuvre et aux entreprises qui ont respecté le planning.



J'ai souhaité avec l'accord unanime du Conseil Municipal dédier ce Foyer Rural à notre regrettée Laurence Gauthier. C'est un geste de reconnaissance pour tout ce qu'elle a fait pour notre commune et en particulier pour nos enfants. Ses talents de cuisinière et sa gentillesse ont marqué quelques générations d'élèves. Son implication dans la vie locale au niveau associatif a été remarquable. On lui doit entre autres l'organisation du vide grenier de la fête du mois d'août.

Ceci a été officialisé lors de la cérémonie d'inauguration du 23 juin par l'apposition d'une plaque par M le sous-préfet de Nontron Hervé Bourno-

ville, quelques jours avant son départ pour un autre hémisphère, en présence de Margot, fille aînée de Laurence.

Ce fut aussi la première apparition publique de notre nouveau député M Cubertafon qui nous a honoré de sa présence ce soir-là malgré quelques ennuis de santé et une actualité chargée du fait de sa prise de fonction. J'en profite pour remercier Mme Langlade, députée sortante pour la subvention de 10 000 € obtenue sur sa réserve parlementaire dans le cadre de cette opération.



FINANCEMENT DE L'OPERATION

| Coût total des travaux | 215 357,95 € HT |
|----------------------------|-----------------|
| Honoraire Maître d'Œuvre | 11 043,12 € HT |
| Honoraire ODETEC | 3 900,00 € HT |
| Honoraires INTECH | 2 232,88 € HT |
| bureau de contrôle SOCOTEC | 2 950 ,00 € HT |
| SPS APAVE | 1 598,00 € HT |
| Etude de sol | 1 882,80 € HT |
| Frais de publicité | 1 049,72 € HT |
| TOTAL HT | 240 014,47 € HT |
| TOTAL TTC | 288 017,36 € HT |

| SUBVENTIONS: | |
|---------------------------------|---------------------|
| ETAT (Croissance verte) | 50 000,00€ |
| ETAT DETR | 42670,00 € |
| ETAT Réserve parlementaire | 10 000,00€ |
| Département accessibilité | 10 000,00€ |
| Département Contrat d'objectifs | 32 714,00 € |
| | |
| FCTVA | 39 371,97 € |
| EMPRUNT Croissance verte | 100 000,00€ |
| Fonds propres | 3 261,39 € |
| TOTAL | <u>288 017,36 €</u> |

Règlement intérieur du Foyer Rural

Rappel et modification des règles à respecter concernant la mise à disposition ou location du Foyer Rural aux personnes, associations ou groupements.

Le Foyer Rural est composé d'un hall d'entrée, d'une grande salle, d'un local traiteur, d'un local prêtées considérant leur état. plonge pouvant servir de bar, d'une salle de réunion, de toilettes, d'une pièce de rangement et d'un local Les locaux doivent être laissés dans un état de protechnique.

cratif.

peut dépasser 180.

Toute sous-location est formellement interdite.

En cas d'élections, le Foyer Rural est réquisitionné du vendredi précédent l'élection jusqu'au dimanche inclus et la réservation éventuelle annulée.

Il est interdit d'afficher et de décorer par tout moven que ce soit les murs et les vitres du Foyer Rural, des baguettes de bois sont prévues à cet effet.

En période de chauffage, les occupants devront fermer les fenêtres et éteindre les lumières intérieures à la fermeture des locaux.

La mise à disposition du Foyer Rural est accordée gratuitement aux associations de la commune dans la limite de **cinq fois** par an pour organiser des manifestations autres que leurs activités habituelles récurrentes.

La grande salle sera facturée 150 € la journée pour les habitants de la commune (80 € la ½ journée) et 200 € (120 € la ½ journée) pour les organismes ou personnes non domiciliés sur la commune. L'utili-

sation du Foyer Rural pour un repas coûtera le prix d'une journée.

Il sera demandé 2 € pour la location d'une table et ses 2 bancs par jour (gratuit pour les associations de la commune). Les chaises ne sont plus louées ni

preté impeccable après chaque manifestation ponctuelle. Un état des lieux sera effectué, avant et Les manifestations organisées par des particuliers après, en présence du loueur et d'un employé musont exclusivement d'ordre familial et à but non lu- nicipal (sauf pour les usages récurrents : séances de GV, réunions associations, activités scolaires...).

Le nombre de personnes dans la salle principale ne L'extérieur et les abords devront être laissés dans un bon état de propreté. Des contenairs sont mis à disposition.

> Les organisateurs sont responsables de la bonne tenue de leur public ou de leurs invités ainsi qu'envers la commune des éventuelles dégradations causées. Une caution de 250 € en chèque établi à l'ordre du Trésor Public sera exigée à la signature du Contrat de Location.

> Conformément à la législation, les utilisateurs sont tenus de prendre une assurance responsabilité civile couvrant tant les risques corporels que matériels pouvant être encourus par les membres, les adhérents ou toute autre personne présente. Une copie de l'attestation d'assurance sera remise à la mairie lors de la réservation.

> Les mesures d'hygiène et de sécurité précisées sur le règlement intérieur sont à respecter impérativement.

> Le règlement intérieur complet est affiché dans le hall d'entrée du Foyer Rural.

> > Mado Grasset





Séance de signature des projets communaux du canton du Périgord Vert Nontronnais en présence de M Germinal PEIRO, Président du Conseil Départemental de la Dordogne et de tous les maires du canton le 4 mai 2017

Les travaux de réhabilitation de notre ancienne lagune sont achevés. Ils ont été réceptionnés le 10 mai 2017 et inaugurés le 23 juin 2017 en présence de M le sous-préfet Hervé BOURNOVILLE.

Caractéristiques techniques de la nouvelle station :

La capacité de traitement est de 300 Equivalent Habitants, pour un débit de référence de 92 m3 / jour. La filière eau est de type filtres plantés de roseaux, elle comporte les ouvrages suivants :

- un prétraitement par dégrilleur manuel;
- Un ouvrage d'alimentation du 1er étage par chasse hydraulique;
- Un ouvrage de répartition constitué de vannes afin d'alimenter les différents bassins du 1er étage de façon alternative;
- Un 1er étage de lit à macrophytes étanche et drainé composé de 3 filtres;
- Un ouvrage d'alimentation du second étage par poste de refoulement;
- Un ouvrage de répartition constitué de vannes afin d'alimenter les différents bassins du deuxième étage de façon alternative
- Un deuxième étage de lit à macrophytes étanche et surélevé afin de pouvoir doubler la zone d'infiltration composée de deux filtres;
- Une zone d'infiltration composée de 2 casiers.

Le rejet des effluents traités s'effectue par infiltration dans le sol.



La commune d'Augignac est donc autorisée à exploiter cette nouvelle station d'épuration par arrêté préfectoral n° DDT/ SEER/PEMA/2016/046 en date 26 octobre 2016 d'une durée de validité de 20 ans.

Coût de cette réhabilitation

| LIBELLE | Dépenses |
|--|-----------------|
| Montant des travaux entreprises ERCTP | 199 300,00 € HT |
| Transfert des Effluents (agro Aménagement Service) | 5 156,00 € HT |
| Assistance à Maîtrise d'ouvrage (ATD) | 1 500,00 € HT |
| Maîtrise d'œuvre (Hydraulique Environnement) | 12 748,00 € HT |
| Travaux SDE, extension de ligne et raccorde- | 8 631,99 € HT |
| Frais de publication | 566,31 € HT |
| Tests de perméabilité (Alios Ingénierie) | 1 360,00 € HT |
| Plan d'épandage des boues | 12 470,00 € HT |
| TOTAL HT | 241 732,30 € HT |

| Taux des taxes commu- nales | 2017 |
|--------------------------------|---------|
| Habitation | 8,81 % |
| Foncier bâti | 10,94 % |
| Foncier non bâti | 73,83 % |



REGLEMENTATION DES REJETS DANS LE RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES

(Code de la Santé Publique)

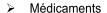
Interdiction d'introduire toute matière, susceptible :

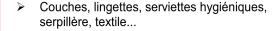
- d'être la cause directe ou indirecte d'un danger pour le personnel exploitant
- d'être la cause d'une dégradation des ouvrages du réseau ou de la station
- d'être la cause d'une gêne pour le fonctionnement

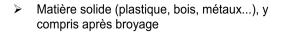
Le particulier doit se conformer aux prescriptions du règlement de service de l'assainissement collectif

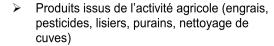
Rappel : Les produits qu'il ne faut pas jeter dans le réseau de collecte :

- Huiles minérales (vidange,...), Huiles végétales (friture,...)
- Produits chimique (hydrocarbures, solvants, acides, bases, cyanures, sulfures, métaux lourds, déchets radioactifs...)







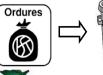


- Eaux de source, eaux de vidange des piscines
- Contenu des fosses septiques ou effluents issus de ces dernières













Vous êtes propriétaire d'un terrain en zone U et vous désirez faire bâtir sur ce terrain, prenez connaissance du communiqué du SPANC ci-dessous :



Terrain à bâtir, partez sur de bonnes bases!

Nos conseils pour un engagement réfléchi!

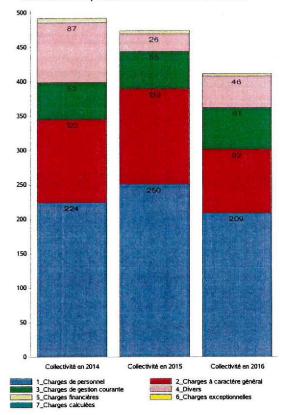


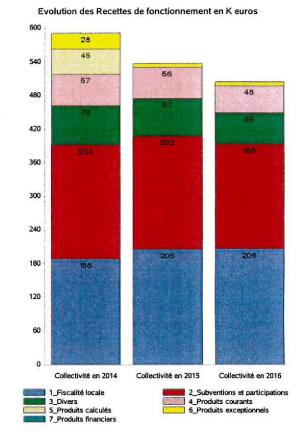
N'hésitez pas à réaliser une étude de perméabilité et de définition de filière d'assainissement non collectif avant le dépôt d'un certificat d'urbanisme. Une étude complète d'assainissement non collectif doit nous être présentée afin d'obtenir la certitude de la faisabilité de l'assainissement conformément à la législation en vigueur. Le permis de construire peut être refusé si la réalisation d'une filière d'assainissement non collectif est impossible après le résultat de l'étude de sol.

Service Public d'Assainissement Non Collectif [SPANC]

Quelques données financières :

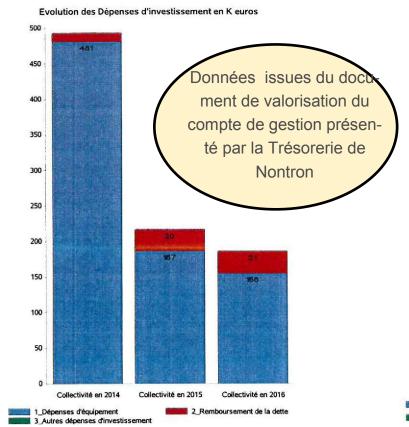
Evolution des Dépenses de fonctionnement en K euros

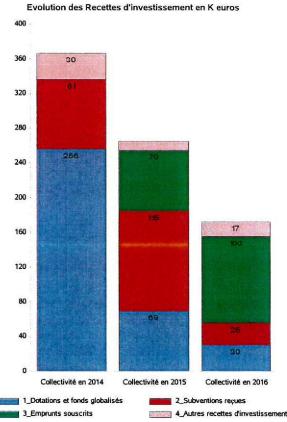




| Evolution de la Capacité d'AutoFinancement brute | | |
|--|-------------|-------------|
| <u>2014</u> | <u>2015</u> | <u>2016</u> |
| 58 000 € | 74 000 € | 105 000 € |

La Capacité d'Autofinancement est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles. Elle traduit la capacité de la collectivité à financer par son fonctionnement courant ses opérations d'investissement.





Du côté des écoles

Cette année encore les projets d'école ont mobilisé, sur les 4 classes avec des classes chargées et il est tant à Augignac qu'à Saint-Estèphe, services municipaux, enseignants, parents et bien évidemment l'Amicale Laïque qui à travers ses manifestations a pu financer un certain nombre d'activités.

L'apprentissage de la natation s'est poursuivi à travers un nouveau cycle au printemps et se déroulera la prochaine année scolaire sur le premier trimestre. La CCPN continue à prendre en charge les transports vers l'OVIVE.

Parmi les activités pédagogiques, citons en particulier la découverte des métiers qui consiste à ce qu'un parent du RPI vienne faire découvrir aux élèves son métier : Boulanger, Ebéniste, Forestier, Danseur professionnel etc... Le RPI a également participé au projet « Les explorateurs du Parc ».

L'année scolaire a été couronnée par la fête des écoles qui s'est déroulée à Saint-Estèphe le vendredi 23 JUIN dernier. Pour la prochaine rentrée scolaire les effectifs prévisibles dépassent la centaine

fort possible qu'un comptage soit réalisé à la rentrée en vue d'ouvrir ou pas une cinquième classe. Dans sa séance du 28 juin dernier, le Conseil Municipal a décidé la reconduction de la convention avec le CIAS de la mise à disposition d'un agent pour la prochaine année scolaire 2017/2018 ce qui est un plus à la fois pour les enseignants et pour les enfants.

Une modification de l'équipe pédagogique est annoncée. En effet, Mme Eva Bessière, la maîtresse des CE1 CE2 de St Estèphe est nommée sur un nouveau dispositif appelé PMQC (plus de maîtres que de classe) dont notre RPI profitera 2 jours par semaine. Elle sera remplacée par Mme Chaminade. Mme Briand, directrice à st estèphe nous quitte aussi et c'est Mme Rambeaud qui lui succèdera. Elle ne sera pas en terre inconnue car elle fut il n'y a pas si longtemps parente d'élève dans le RPI. Nous leur souhaitons la bienvenue et nous espérons qu'elles se plairont à St Estèphe.

| école | classe | Effectif prévu en 2017/2018 | enseignante |
|----------------------|--|------------------------------------|---------------|
| AUGIGNAC | Tout Petits, Petite section et Moyenne section | 7 TP + 7 PS+9 MS= <u>23 élèves</u> | Mme ALINC |
| Grande section et CP | | 15 GS + 10 CP = 25 élèves | Mme BARRON |
| St ESTEPHE | CE1 et CE2 | 16 CE1 + 10 CE2 = 26 élèves | Mme CHAMINADE |
| SI ESTEPHE | CM1 et CM2 | 14 CM1 + 15 CM2 = 29 élèves | Mme RAMBEAUD |

RETOUR PROBABLE A LA SEMAINE DES 4 JOURS

Le 27 juin a été signé par le Ministre de l'Education Nationale le décret n°2017.1108 permettant de déroger à l'organisation de la semaine scolaire telle qu'elle est définie par l'article D521 -10 du code de l'Education. Ceci a permis, à la suite des 2 enquêtes réalisées auprès des parents en mars et en juin 2017 et conformément au souhait exprimé par l'ensemble des maires de la CCHP de déposer une demande de calendrier dérogatoire auprès des services académiques pour les 14 communes disposant d'une école (Abjat, Augignac, Busserolles, Bussière-Badil, Chamniers-Reilhac, Javerlhac, Nontron, Piégut-Pluviers, St Estèphe, St Front la Rivière, St Martial de Valette, St Pardoux la Rivière, St Saud la Coussière, Varaignes). Le dossier a été déposé le 7 juillet. Nous attendons la réponse courant juillet. Elle vous sera aussitôt communiquée afin que vous puissiez vous organiser pour la prochaine année scolaire.

TRAVAUX DE VOIRIE 2017

L'année 2016 a fait l'objet de la réalisation du programme intercommunal d'investissement routier. La voie intercommunale 2 (VIC) a été resurfacée du croisement de la route des Chadeaux jusqu'au croisement de la Cornadelle et la VIC 203 a eu la même intervention de Lapeyre jusqu'à la D 675.

L'année 2017 s'oriente vers des travaux d'amélioration de réseau d'eau pluviale.

Le premier chantier se situe dans le bourg. Il a consisté à la reprise du réseau de la Rue des Clédoux et du chemin de Nauvialle. Les eaux de pluie de ce secteur sont captées par des regards anciens et par biais de convention cette eau traverse des parcelles privées en suivant la pente naturelle. Afin de limiter la charge de sédiments dans l'eau récoltée dans ces deux rues, trois regards à chute ont été installés. Ces dispositifs permettent de retenir les sédiments et renvoyer une eau moins chargée. Le dernier regard est aussi équipé d'un coude plongeur pour retenir les hydrocarbures (photo ci-contre). Dans la continuité de cette remise en état un aménagement a été fait dans la parcelle 204 afin de tamponner l'écoulement de cette eau : canalisation drainante et mare d'infiltration.

Ce chantier a été réalisé par l'entreprise ERCTP de Boulazac. Le déroulement de cette intervention s'est très bien passé du fait de conditions météorologiques satisfaisantes et du professionnalisme de l'équipe. Cet aménagement a été fait dans l'esprit d'améliorer la récupération des eaux de ce secteur tout en limitant leur impact lors de leur retour dans le milieu naturel.

L'obtention de la subvention de 50 000 € que nous avons obtenu dans le cadre des Territoires à énergie positive pour la croissance verte nous a contraint de modifier les moyens de chauffage du foyer (pompe à chaleur et ventilation double flux) et de l'école. : abandon du fuel et mise en place d'une chaudière bois à pellets.

6 entreprises ont répondu à notre consultation et c'est l'entreprise locale TIGR qui a été retenue pour un montant de 23 680,00 € HT. Elle prend en charge également le dégazage de la cuve.

Les travaux se feront cet été afin de ne pas perturber la classe. Le second chantier sera réalisé au mois de septembre sur le village de Lapeyre le long de la VC7 direction Poperdu. L'aménagement prévu a pour objet l'amélioration de la récupération des eaux de pluies et du trop plein du puits présent en bord de route et l'élargissement de la route pour faciliter le stationnement des riverains.

Depuis la sortie du puits , coté gauche de la route, 125 mètres de fossés seront remplacés par une conduite de 300 mm recouverte de matériaux compactés et d'un enduit bicouche permettant l'élargissement de



1.5 mètres de la route . Tous les 25 mètres seront installés des avaloirs pour récupérer les eaux de surface.

Dans la continuité de cet aménagement, en aval, le fossé sera reprofilé avec un passage busé sous le chemin afin d'éviter le déversement de l'eau dans les parcelles agricoles voisines.

Cette tranche de travaux sera réalisée par l'entreprise Bonnefond.

Malgré ces travaux de réseaux, nous n'oublions pas la voirie pour autant, un diagnostic est en cours avec la commission voirie pour prioriser une intervention de point à temps durant l'automne prochain.

N'oublions pas nos agents techniques qui ont débuté la campagne de fauchage qui se prolongera cet été en fonction des besoins.

Laurent Pialhoux, Adjoint Commission voirie

SANTE SOLIDARITE CULTURE ...

Dans un contexte de raréfaction des services de proximité et de désertification des zones rurales, la Croix Rouge française a mis en place une activité itinérante : « Croix –Rouge sur roues » qui lui permet d'aller à la rencontre des personnes isolées ou les personnes les plus vulnérables.

Les bénéficiaires trouvent au cœur de ces dispositifs des équipes de bénévoles formés pour les accueillir, les écouter, les orienter et, si besoin, leur proposer une aide matérielle.

L'association se déplace au plus près de leur lieux d'habitation, voir au domicile des personnes grâce à un camion. Elle agit en complémentarité avec l'ensemble des acteurs sociaux et politiques du Territoire.

Contact:

Croix Rouge Française 98, rue Didot 75694 PARIS Cedex 14 tel: 01 44 43 11 00

Ou auprès de Nadine CHAUVET, CIAS du Périgord Nontronnais

Pôle Action Sociale de proximité

de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais

Nadine Chauvet se tient à l'écoute des personnes qui rencontrent des difficultés concernant les problèmes administratifs. Elle informe, oriente les populations vers les services habilités à les renseigner, elle se déplace à votre domicile pour remplir un document, écrire un courrier administratif, appeler les services compétents face au problème rencontré. Elle aide au montage des dossiers de pension ou de réversion, d'aide complémentaire santé, MDPH, aide sociale, etc...

Vous pouvez la contacter au

Du 1^{er} mars au 30 septembre Tout brûlage est interdit

05 53 60 8048 (ligne directe)

Saviez-vous qu'il existe une antenne du réseau des bibliothèques à Augignac géré par la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais ? Le Conseil municipal souhaite relancer notre bibliothèque qui sera ouverte au public le samedi matin de 10 h à 12 h à partir de septembre. Merci de contacter Mme Mado Grasset ou Mme Monique Julien. Appel est lancé à toute personne qui voudrait s'investir dans ce projet.

Arrêté préfectoral N° 24-2017-04-05-001

pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt, relatif aux brûlages à l'air libre des déchets verts, aux autres usages du feu et aux obligations de débroussaillement

Annexe de l'arrêté disponible en mairie : Tableau de synthèse

| | Du 1 ^{er} octobre à fin février | | |
|--|--|--|--|
| Liberté Égalité Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE | Brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillement | Brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (taille, tonte, etc.) | |
| Terrain situé dans une commune urbaine ¹ | Soumis à déclaration ³ (Règles de sécurité, voir ci-dessous) | interdit | |
| Terrain situé dans une commune rurale ² | Soumis à déclaration ³ (Règles de sécurité, voir ci-dessous) | | |
| Professionnels ⁴ | interdit | | |

DES NOUVELLES DE l'INTERCO :

Dans le bulletin de Janvier 2017, nous vous présentions succinctement la préparation de la fusion des deux intercommunalités.

Celle-ci est devenue effective au 1^{er} JANVIER 2017.

Le 26 Janvier 2017 les 42 conseillers communautaires des 28 communes ont élu un nouveau bureau et installé 11 commissions de travail en lien avec l'addition des compétences des deux anciennes structures. Les commissions sont constituées de conseillers communautaires mais également d'adjoints ou conseillers municipaux.

BUREAU de la CCPN.

Président: Marcel RESTOIN

8 Vice-Présidents : Pascal BOURDEAU, Michel COM-BEAU, Guy LASTERE, Pascal MECHINEAU, Pierre PEYRAZAT, René LALISOU, Francine BERNARD, Alain LAPEYRONNIE.

Les Vice-Présidents ont en charge un des domaines de compétence de la CCPN et l'animation des commissions correspondantes qui travaillent sur les dossiers sur lesquels le Bureau et le Conseil Communautaire auront à délibérer.

Concernant notre commune, voici les attributions et commissions dans lesquelles nous siégeons :

Pierre PEYRAZAT est vice-Président en charge du domaine Périscolaire, des Centres de Loisirs, de la Crèche, du Relais Assistantes Maternelles et des Equipements Sportifs Communautaires.

Il a en charge les commissions correspondantes et siège également aux commissions des Finances, de la Culture. Il siège également à la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) avec Laurent PIAL-HOUX comme délégué supplémentaire.

Bernard BAZINET siège aux commissions Développement Economique Economie Sociale et EMPLOI, Ressources Humaines et Schéma de Mutualisation, Jeunesse et Périscolaire, Commission d'Appel d'Offre, Commission Intercommunale des Impôts Directs (Suppléante Monique JULIEN).

Laurent PIALHOUX siège à la Commission Relations avec les Communes, Pistes Forestière, Vélo-Route, PDIPR, Cadre de vie -Traverses de Bourgs et Schéma Routier Intercommunal.

construction de cette nouvelle entité intercommunale en veillant à ce que notre commune et nos concitoyens tirent profit des projets et réalisations du moins à hauteur raisonnable de l'effort fiscal qui leur est demandé.

Citons par exemple le travail en commission, préalable à l'harmonisation des tarifs des 3 Centres de Loisirs (ALSH) de Busserolles, Nontron et Saint-Pardoux-la Rivière, votés lors du Conseil Communautaire de Mai 2017 et applicable au 1^{er} JUILLET 2017. Nous avons souhaité des tarifs abordables et attractifs prenant en compte l'effort fourni par les parents.

Citons également les enquêtes réalisées dans le cadre des Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) pour la préparation de la rentrée de SEPTEMBRE, auprès des parents, des enseignants et des salariés de la CCPN qui ont été présentées dans chaque conseil d'école.

Dans un contexte d'alternance présidentielle suivi de nouvelles décisions gouvernementales concernant les rythmes scolaires, la CCPN va devoir choisir une organisation en rapport avec son budget contraint et cela en quelques semaines. Ce travail préparatoire a permis aux élus d'appréhender les positions des différents partenaires avant de faire un choix.

Il reste maintenant et collectivement à définir les domaines d'intérêt communautaire qui devront être très certainement réduits et d'obtenir pour la CCPN des compétences permettant de mutualiser les services et de maîtriser ainsi les coûts de fonctionnement. Ce sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire qui aura lieu à Augignac le mercredi 12 juillet avec pour ce qui nous concerne le transfert total de la compétence assainissement dès le 1er janvier 2018. Ce transfert n'étant obligatoire qu'au 1er janvier 2020, nous avons voté contre ce passage anticipé lors de l'AG du SIDE car nous aurions préféré que tout ce qui concerne la réhabilitation de la station soit définitivement réglé (réception des subventions et du FCTVA, remboursement du prêt relais auprès du Crédit Agricole qui court jusqu'en octobre 2018). Cependant, le transfert de l'assainissement collectif vers la CCPN ne devrait pas avoir trop d'incidence sur le montant de la redevance (nous sommes les moins chers de la CCPN) puisqu'il est annoncé que chaque structure sera indépendante et que les redevances seront calculées pour chacune reste à l'équilibre.

Le chemin est long mais n'est-ce pas lorsqu'il y a une Volonté qu'il y a un Chemin.

Bernard Bazinet, Pierre Peyrazat

La mission des Conseillers consiste à être présent en commission où se débattent les propositions liées à la page 10 Comm

Commune d'Augignac IPNS

VIE ASSOCIATIVE

L'association « les Dynamiques » s'est regroupée avec les villageois de Puybégout pour un projet de fleurissement et de rénovation du lavoir communal situé au centre du village.

Depuis fin 2016, les bénévoles et membres de l'association se réunissent le dimanche matin pour redonner de la couleur au village, pour cela des jardinières ont été disposées de part et d'autre des entrées et carrefours. Le lavoir quant à lui, a subi un nettoyage de printemps (arbre arraché, désherbage manuel, ...), un mur est en train d'apparaître faisant le tour de celui-ci et incorporant le puits mais le travail n'est pas terminé !!!

Le financement des travaux provient de l'association, mais la main d'œuvre est assurée bénévolement par les villageois dans une bonne ambiance. C'est aussi important !

Les dynamiques tiennent à remercier la municipalité pour la confiance qu'elle nous donne et les villageois pour leur courage et leur bonne humeur ainsi que nos partenaires qui nous suivent depuis des années et qui nous aident à réaliser nos projets divers.

Yoan MARENDA





Dates à retenir au cours du 2eme semestre 2017 (Sous réserves de modifications)

<u>Samedi 12 août 2017</u>: randonnée organisée par ACL à la forêt Boubon à Cussac (contact Mme Grasset Mado)

<u>Samedi 19 août 2017 :</u> journée détente et sportive organisée par le Comité des fêtes suivie du repas entrecôte

<u>Dimanche 20 août 2017 :</u> vide grenier, inter village suivis du traditionnel feu d'artifice (comité des fêtes et commune)

Lundi 21 août 2017 : concours de boules

<u>Samedi 16 septembre 2017</u>: Rando gourmande de l'Amicale Laïque (contact Mme Aurélie Védrenne)

<u>Dimanche 24 septembre 2017</u>: Randonnée « sentier de la locomotive » à St Jean de Côle (contacte Mme Grasset)

Samedi 7 octobre 2017 : Concours de belote du 3ème âge

<u>Dimanche 8 octobre</u> : Randonnée ACL à Mayac près de Coulaures (contact Mme Grasset Mado)

<u>Dimanche 22 octobre 2017</u>: Thé dansant organisé par l'AGV au foyer rural (contact Mme Lastère Solange)

<u>Dimanche 5 novembre 2017</u>: rando quad organisée par Les Dynamiques (Contact Yoan Marenda)

<u>Samedi 18 novembre 2017</u>: Repas couscous du 3ème âge (contact Mme Chamouleau Gisèle)

<u>Dimanche 19 novembre 2017</u>: Randonnée ACL à Mareuil (contact Mme Grasset Mado)

<u>Dimanche 26 novembre 2017</u>: Marché d'automne et téléthon, organisation Comité des Fêtes (contact : Mr Mathis)

<u>Samedi 9 décembre 2017</u> : concours de belote du 3ème âge (contact Mme Chamouleau Gisèle)

<u>Dimanche 31 décembre 2017 :</u> Réveillon de la St sylvestre organisé par le comité des fêtes (contact : M Mathis Georges)

Le Club des Aînés vous informe du changement de bureau qui a eu lieu lors de l'AG du jeudi 22 juin 2017

Le nouveau bureau est le suivant :

Présidente : Mme CHAMOULEAU Gisèle

Secrétaire : M BANUS Michel

Trésorière : Mme FORGENEUF Hélène

Contact : 05 53 60 57 46 N'hésitez pas à les rejoindre !

ETAT CIVIL (1ème semestre 2017)

Naissances:

<u>Soren Nathanaël MAZARS</u> fils de Gaëlle et Ludovic Mazars, Rue du Périgord Vert le 29 / 03/ 2017

Mariages:

aucun

Décès:

M Lucien, Marcel LALAY, Lapeyre, décédé le 6 / 01 / 2017

M Marcel BELAIR, La Cornadelle, décédé le 14 / 01 / 2017

M Patrick GASSOU La Rochefoulée, décédé le 5 / 02 / 2017

<u>M Fernand BLANCHET</u>, Le Point du jour, décédé le 18 / 02 / 2017

M Terrence Kirpatrick Lapeyre, décédé 18 / 04 / 2017

<u>Mile Constance Océane CHABOT</u>, 16, rue du château d'eau, décédée le 19 / 04 / 2017

Ont été également inhumés à Augignac :

M Jean COUVIDAT, décédé à Piégut le 17 / 02 / 2017

<u>Mme Clotilde BEAUZETIER</u> décédée à Cussac le 10 / 03 / 2017

<u>Mme Germaine CHAMAILLARD</u>, décédée à St Estèphe le 28 / 03 / 2017

<u>Mme Suzanne WEBER</u> décédée à Notre Dame de Sanilhac le 02 / 06 / 2017

Nous contacter

Maison des Services Publics

3 place de la Mairie 24300 AUGIGNAC

Tél.: 05.53.56.80.12 Fax: 05.53.56.81.65

mairie.augignac@wanadoo.fr

Visitez notre site internet : www.augignac.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Mardi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- Mercredi de 9 h à 13 h et de 13 h 30 à 17 h
- Vendredi de 8 h à 13 h et de 13 h 30 à 18 h
- Sur Rendez Vous les autres jours

Agence Postale Communale:

• Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

Le bulletin municipal est édité et imprimé par la commune d'Augignac

Responsable de la publication : M Pierre PEYRAZAT, Maire Conception : Mme GRASSET, et Mrs BAZINET, MAREN-DA, PIALHOUX, PEYRAZAT

Photos : Conseil Départemental, Pierre PEYRAZAT, Yoann Marenda , Xavier LAVALLEE et Laurent PIALHOUX

Distribution: Les Conseillers Municipaux

S.M.C.T.O.M. de NONTRON Bois des Charrets 24300 St FRONT sur NIZONNE Tél.: 05 53 56 20 52 e-mail: smctom.nontron@wanadoo.fr

COLLECTE DES SACS JAUNES



LUNDI SEMAINE PAIRE / MATIN

Sur la commune sauf ChateauRenaud et Moulin de nebout

10-juil

24-juil

07-août

21-août

04-sept

18-sept

02-oct

16-oct

30-oct

13-nov

27-nov

11-déc

mardi 26/12/2017 (lundi 25 férié)

MARDI SEMAINE PAIRE / MATIN

Pour Château Renaud et Moulin de Nebout

11-juil.

25-juil.

8-août

22-août

5-sept.

19-sept.

3-oct.

17-oct.

31-oct.

14-nov.

28-nov.

12-déc.

mercredi 27/12/2017 (lundi 25 férié)

rage 12 Commune d'Augignac